# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1688 26 novembre 2002

## SOMMAIRE

Albanos Trust S.A.H., Luxembourg 80979	Igni, Sicav, Luxembourg	80996
Am Blummekuerf, S.à r.l., Larochette 81018	Immobilière de Richelle S.A., Luxembourg	80985
Amtel Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg 80982	Immobilière de Richelle S.A., Luxembourg	80985
Amtel Luxembourg S.A., Luxembourg 80983	Investment Industries S.A., Luxembourg	80996
Autosped Lux S.A., Luxembourg 80997	Isaver S.A., Luxembourg	80984
Baticeram, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 81020	Isaver S.A., Luxembourg	80984
Bonconseil S.A., Luxembourg 80988	Kiefer, S.à r.l., Colmar-Berg	81017
Brazac Holding S.A., Luxembourg 80991	Lescapel, S.à r.l., Luxembourg	81022
Breezy Holding S.A., Luxembourg 80995	Lipper & Company S.A., Luxembourg	80982
Breezy Holding S.A., Luxembourg 80995	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	80994
Bureau Van Dijk Computer Services S.A., Luxem-	Luxlait Expansion S.A., Luxembourg	80980
bourg 80984	Luxlait Expansion S.A., Luxembourg	80980
C.B. International S.A., Luxembourg 80993	Luxusinvim Holding S.A., Luxembourg	80993
Café Beim Jos, S.à r.l., Tétange 80992	Maonia S.A., Luxembourg	80992
Calliga Société Civile, Luxembourg 80991	Marine Investments S.A., Luxembourg	80981
Cartalux S.A., Luxembourg 80988	Matala Holding S.A., Luxembourg	80988
CDC Overseas Fund Management S.A., Luxem-	MCE, Motor Channel Entertainment S.A., Luxem-	
bourg 80982	bourg	80989
Celebrity S.A., Luxembourg 80987	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg.	81024
CL Leasing S.A., Luxembourg 80999	North European Patents and Investments Holding	
CL Leasing S.A., Luxembourg 80999	S.A., Luxembourg	80997
CL Leasing S.A., Luxembourg 80999	Overland Trade S.A., Luxembourg	80995
Copan Holding S.A., Luxembourg 80995	P.C.I. Services, S.à r.I., Luxembourg	80981
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg 80999	Parsifal, S.à r.l., Luxembourg	80998
Dinky Finance Invest, S.à r.l., Luxembourg 80983	Parsifal, S.à r.l., Luxembourg	80998
Dinky Finance Invest, S.à r.l., Luxembourg 80983	Parsifal, S.à r.l., Luxembourg	80998
Dolmen Holding S.A 81023	PC Rental S.A., Luxembourg	80993
Eglise Evangélique de la Puissance de Dieu, A.s.b.l.,	Pecharmant Holding S.A., Luxembourg	80990
Luxembourg 81015	Pecharmant Holding S.A., Luxembourg	80990
FFF Management & Trust S.A., Luxembourg 81024	Pecharmant Holding S.A., Luxembourg	80990
Fiduciaire Fernand Faber S.A., Luxembourg 80987	Pharcom S.A., Luxemburg	80990
Garage Müller Immobilière, S.à r.l., Luxembourg . 81017	Philips Luxembourg S.A., Howald	80978
Gaspard S.A 81016	Philips Luxembourg S.A., Howald	80978
Gedeam Investments Group Inc. S.A., Luxem-	Philips Luxembourg S.A., Howald	80978
bourg 80996	Plafolux, S.à r.l., Luxembourg	81017
HI2000 S.A., Luxembourg 80986	Plafonlux S.A., Luxembourg	80981
HI2000 S.A., Luxembourg 80986	Promolease S.A., Luxembourg	80993
Home Entertainment Channel S.A., Luxembourg. 80989	Rania Holdings S.A., Luxembourg	81021
I.C.M. Promotion S.A., Impression Concept Mar-	Reda International S.A., Luxembourg	80994
keting Promotion	Reda International S.A., Luxembourg	80996

Revilux S.A., Luxembourg	81023	Société Immobilière Savatelle S.A., Luxembourg.	80991
Rubra Holding S.A., Luxembourg	80992	Société Immobilière Savatelle S.A., Luxembourg.	80991
Rubra Holding S.A., Luxembourg	80992	Soparti S.A., Luxembourg	80980
S.P.I.C. S.A., Luxembourg	80992	Sovel, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	80984
Sabine et Behrouz, S.à r.l., Dudelange	81019	Spectra S.A., Luxembourg	80994
Sabine et Behrouz, S.à r.l., Dudelange	81020	Spectra S.A., Luxembourg	80994
Sakkara Holding S.A., Luxembourg	80993	Spirea Holding S.A., Luxembourg	
SEBLUX, SEB Private Bank S.A., Luxembourg/		Spirea Holding S.A., Luxembourg	81018
Kirchberg	80985	Spirea Holding S.A., Luxembourg	
SEBLUX, SEB Private Bank S.A., Luxembourg/		Spirea Holding S.A., Luxembourg	81019
Kirchberg	80998	Style Entertainment Channel S.A., Luxembourg	80988
Signum S.A	81024	Trascom S.A., Luxembourg	
Sist Finance Holding S.A., Luxembourg	80987	Tumaco S.A., Luxembourg	80995
Sist Finance Holding S.A., Luxembourg	80987	Vameca S.A., Luxembourg	
Sitcom International S.A., Luxembourg	80982	Vameca S.A., Luxembourg	
SLF - Company, Switzerland Luxembourg Fi-		Vital Beauté, S.à r.l., Luxembourg	
nance Company S.A., Luxembourg	80989	_	

## TRASCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 68.260.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

TRASCOM S.A.

Signature

(79438/588/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PHILIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 27.882.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 29 octobre 2002. Signature.

(79454/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PHILIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 27.882.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 29 octobre 2002. Signature.

(79455/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PHILIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 27.882.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 29 octobre 2002. Signature.

(79456/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# I.C.M. PROMOTION S.A., IMPRESSION CONCEPT MARKETING PROMOTION, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.473.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 24 octobre 2002

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Atlan.

L'assemblée désigne Jérôme Tibesar comme scrutateur et Muriel Dessertenne comme secrétaire, tous présents et acceptant.

L'assemblée constate ce que Monsieur le Président expose

- qu'une liste de présence énumérant le nom des actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils tiennent, signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires; sera annexée au procès-verbal, après avoir été paraphée par les membres du bureau.
  - que ladite liste de présence donne droit à tenir cette assemblée sans publication préalable d'avis de convocation;
- que tous les actionnaires ou leurs représentants déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant
  - 1. Démission de la société KARIS TRADING CORP de son poste d'administrateur au sein de la société,
  - 2. Démission de la société KARIS TRADING CORP de son poste administrateur délégué au sein de la société,
- 3. Nomination de Monsieur Christophe Sigalat en tant qu'administrateur de la société en remplacement du précédent.
- 4. Nomination de Monsieur Christophe Sigalat en tant qu'administrateur délégué de la société en remplacement du précédent.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée prend acte de démission de la société KARIS TRADING CORP de son poste d'administrateur au sein de la société.
- 2. L'assemblée prend acte de démission de la société KARIS TRADING CORP de son poste d'administrateur délégué au sein de la société.
- 3. L'assemblée nomme en remplacement Monsieur Christophe Sigalat en tant qu'administrateur de la société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
- 4. L'assemblée nomme en remplacement Monsieur Christophe Sigalat en tant qu'administrateur délégué de la société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant parole, Monsieur, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Luxembourg, le 24 octobre 2002

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79293/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## ALBANOS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 21.628.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 juin 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) est converti en EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation d'un montant de EUR 1.053,24 sur les résultats reportés.
  - L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79316/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SOPARTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 47.108.

1) Composition actuelle des organes de la société:

Conseil d'Administration:

M. Lutgen Paul, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au Luxembourg, Président M. Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué ARMOR S.A., Société Anonyme, avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg.

2) Le siège social de la société a été transféré du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79317/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## LUXLAIT EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen. R. C. Luxembourg B 33.959.

Assemblée générale du 7 mars 2002

Liste de présence: Signatures avec mention ne varietur: Actionnariat 1. LUXLAIT, association agricole, ayant son siège à L- 1311 Luxembourg 27, boulevard Marcel Cahen, Signature représentée par Monsieur Nicolas Mousel, Directeur, demeurant à Mamer, 34, rue Jean Marx onze mille neuf cent quatre-vingt-seize actions ...... 11.996 2. Monsieur John Rennel, Administrateur-président, demeurant à Waldbredimus, 17, route de Trintange Signature 3. Monsieur Marion Didier, Administrateur, demeurant à Hivange, 31, rue de Garnich Signature 4. Monsieur Edmond Seyler, Administrateur, demeurant à Schweich, Ferme St. Albin Signature 5. Monsieur Camille Thirifay, Administrateur, demeurant à Landscheid, 4, rue Principale Signature Signatures: Bureau: Président: John Rennel Signature Signature Secrétaire: Nathalie Busser Signature Scrutateur: Joé Becker Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros. Le Receveur ff. (signé): Signature.

# LUXLAIT EXPANSION S.A., Société Anonyme.

(79296/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen. R. C. Luxembourg B 33.959.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mars 2002

Conformément aux stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et de la Loi du 1er août 2001 relative au basculement en euros, l'assemblée décide de convertir le capital social en euros (60.000.000 LUF soit 1.487.361,15 EUR) et d'augmenter celui-ci à concurrence de 12.638,85 euros par incorporation des résultats reportés. Le capital de LUXLAIT EXPANSION est donc porté à 1.500.000 euros,

la valeur nominale des actions étant fixée à 125 euros. Le capital autorisé converti en euros (70.000.000 LUF soit 1.735.254,67 EUR) est porté à 1.750.000 euros et représenté par 14.000 actions d'une valeur de 125 euros chacune.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125 EUR) chacune.»

Le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000 EUR) qui sera représenté par quatorze mille actions (14.000) d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125 EUR) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la Société

N. Mousel

(79297/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PLAFONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.393.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

PLAFONLUX S.A.

Fiduciaire FIDUFISC S.A.

Signature

(79318/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## P.C.I. SERVICES, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.447.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour P.C.I. SERVICES, S.à r.I.

Fiduciaire FIDUFISC S.A.

Signature

(79319/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## MARINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 26.316.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 septembre 2002 que:

- 1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour une période de 2 ans:
- M. Christer S. Salen
- M. Robert G. Ehrnrooth

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

- 2. A été réélu aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour une année:
- ERNST & YOUNG S.A. (anc. ARTHUR ANDERSEN & CO), avec siège social à L-2170 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(79343/793/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## LIPPER & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 67.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour LIPPER & COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(79320/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.665.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(79321/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## AMTEL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.698.

Constituée par-devant Maître Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie-Luxembourg en date du 12 août 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79322/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2002.

Monsieur Federico Innocenti est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la société WEBER ET BONTEMPS S.A., à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 19 septembre 2002. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 1er octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79349/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.562.

\_

Extrait des décisions de l'Associé du 29 août 2002

Il résulte des décisions de l'associé de DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l., en liquidation prises en date du 29 août 2002 que:

- 1) L'associé prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis pendant la période de liquidation.
- 2) Est nommée commissaire à la liquidation CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri à Luxembourg.
  - 3) L'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur la clôture de liquidation est fixée au 30 août 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(79323/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.562.

## DISSOLUTION

Extrait des décisions de l'Associé du 30 août 2002

Il résulte des décisions de l'associé de DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l., en liquidation prises en date du 30 août 2002 que:

- 1) L'associé prend acte du rapport du commissaire à la liquidation sur les actes accomplis pendant la période de liquidation et sur les comptes de la liquidation et décide d'approuver le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation. Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 et au 30 novembre 2001 sont approuvés par l'associé.
- 2) L'associé donne pleine décharge aux gérants M. Alain Lam, M. Allan C. Sutherland, M. Stuart Skinner Hudnut et M. Felix Rodriguez.
  - 3) L'associé donne pleine décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.
  - 4) Stef Oostvogels a un mandat pour le suivi des provisions pour les honoraires de la clôture de la liquidation.
- 5) L'associé décide de clôturer la liquidation et donne mandat au liquidateur de faire le suivi de la distribution du boni de liquidation.
- 6) L'associé décide que les documents et les comptes de la société resteront déposés au 25, route d'Esch à L-1470 Luxembourg pour une période de 5 ans.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(79324/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# AMTEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.699.

Constituée par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie-Luxembourg en date du 12 août 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79325/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

### SOVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, allée Saint Christophe.

R. C. Luxembourg B 24.001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(79327/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## BUREAU VAN DIJK COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.862.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(79328/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79332/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79337/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# IMMOBILIERE DE RICHELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(79329/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## IMMOBILIERE DE RICHELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.972.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 14 octobre 2002 à 14.30 heures à Luxembourg

Quatrième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée au 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79330/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg/Kirchberg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 10.831.

\_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2002

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Répartition des résultats:

Résultat reporté	EUR	35.709,36
Résultat de l'exercice	EUR	22.637.213,00
Total à distribuer	EUR	22.672.922,36
Transfert aux autres réserves	EUR	22.600.000,00
Report à nouveau	EUR	72.922.36

- Décharge est accordée à tous les membres du Conseil d'Administration en fonction durant l'année 2001 et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de son mandat pour l'exercice 2001.
  - Nomination du Conseil d'Administration suivant:

Mme Mariana Burenstam Linder, Présidente

Dr Bernd Kiene, Vice-Président

- M. Claes von Post, Administrateur
- M. Martin Gärtner, Administrateur
- M. Klaus Kannen, Administrateur
- M. Lars Bjerrek, Administrateur-Délégué.

Tous les mandats prennent fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SEB PRIVATE BANK S.A.

R. Schaeffer / C. Tamble

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79378/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

### VAMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 16.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79333/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## VAMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 16.602.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

**Signatures** 

(79334/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## HI2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 74.754.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(79339/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# HI2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 74.754.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(79340/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SIST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.068.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79335/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

### SIST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 39.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2002

- L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, de la société CORPORATE COUNSE-LORS LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et de la société COR-PORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice
  - L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79336/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CELEBRITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 79.261.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(79338/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. LuxembourgB 54.231.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

(79429/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# **BONCONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit. R. C. Luxembourg B 71.935.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(79342/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CARTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.180.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 15 octobre 2002 Le siège social est transféré au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

CARTALUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79344/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 75.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2002

- 1. Monsieur Federico Innocenti est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la société WEBER ET BONTEMPS S.A., à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 19 septembre 2002. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.
- 2. Décision est prise de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 11 février 2002 de nommer Madame Mira Scorpio, Administrateur en remplacement de Monsieur Luca Aniasi, à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 11 février 2002. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 1er octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79345/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## MATALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 65.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

MATALA HOLDING S.A.

Signatures

(79350/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## MCE, MOTOR CHANNEL ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 74.318.

\_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2002

- 1. Monsieur Federico Innocenti est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la société WEBER ET BONTEMPS S.A., à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 19 septembre 2002. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.
- 2. Décision est prise de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 11 février 2002 de nommer Madame Mira Scorpio, Administrateur en remplacement de Monsieur Luca Aniasi, à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 11 février 2002. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 1er octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

MOTOR CHANNEL ENTERTAINMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 9 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79346/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 75.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2002

- 1. Monsieur Federico Innocenti est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la société WEBER ET BONTEMPS S.A., à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 19 septembre 2002. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.
- 2. Décision est prise de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2002 de nommer Madame Mira Scorpio, Administrateur en remplacement de Monsieur Luca Bettonte, à qui l'Assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 17 juin 2002. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 1er octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79347/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SLF - COMPANY, SWITZERLAND LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2158 Luxembourg, 33A, rue des Mohrfels.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Le 1<sup>er</sup> août 2002, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme SLF-COMPANY S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Luxembourg, 33A, rue Mohrfels, L-2158 Luxembourg, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- 1. L'acceptation de la démission de Mme Georgiou S., administrateur-délégué.
- 2. Quitus est donné à Mme Georgiou pour sa gestion.
- 3. La nomination au poste d'administrateur-délégué de M. Gardrat Joël, demeurant à Luxembourg, 34, rue du Curé.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2002, vol. 574, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79382/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PECHARMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 34.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

PECHARMANT HOLDING S.A.

**Signatures** 

(79351/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PECHARMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 34.308.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

PECHARMANT HOLDING S.A.

Signatures

(79352/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

#### PECHARMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 34.308.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mai 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Innocenti Federico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

PECHARMANT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79353/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PHARCOM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt.

H. R. Luxemburg B 53.424.

Gegründet gemäss Urkunde von Maître Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtswohnsitz in L-Luxemburg, am 21. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 121 vom 9. März 1996.

Statuten abgeändert am 20. September 2002, vor dem gleichen Notar, zur Zeit noch nicht veröffentlicht.

Anlässlich des Protokolls der Versammlung des Verwaltungsrates abgehalten am Gesellschaftssitz am 20. September 2002, wurde folgender Beschluss gefasst:

Aus praktischen Gründen trifft der Verwaltungsrat die Entscheidung, eine Vollmacht an Herrn Jean Faber, wohnhaft in L-Bereldange, zu erteilen, um die Gesellschaft PHARCOM S.A. durch seine alleinige Unterschrift in sämtlichen alltäglichen administrativen Angelegenheiten zu vertreten.

Luxemburg, den 20. September 2002.

Für die Gesellschaft PHARCOM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79426/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## BRAZAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 75.973.

\_\_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2002

- La démission de Messieurs Bruno Beernaerts, Alain Lam L.C.K., David De Marco, de leur poste d'administrateurs de la société est acceptée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur Vicenzo Arno', Maître en droit, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2005.

- La démission de la société FIDEI REVISION, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes est acceptée. Est nommée commissaire aux comptes en son remplacement:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Son mandat viendra également à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BRAZAC HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79348/545/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

#### CALLIGA SOCIETE CIVILE, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

CALLIGA SOCIETE CIVILE

Signature

(79355/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SOCIETE IMMOBILIERE SAVATELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE SAVATELLE S.A.

Signatures

(79369/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

### SOCIETE IMMOBILIERE SAVATELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 35.840.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE SAVATELLE S.A.

Signatures

(79370/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## RUBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

RUBRA HOLDING S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79356/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# RUBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

RUBRA HOLDING S.A.

Signatures

(79357/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## S.P.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.920.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

S.P.I.C. S.A.

**Signatures** 

(79358/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## MAONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.573.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

MAONIA S.A.

Signatures

(79359/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CAFE BEIM JOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange, 43, rue Principale. R. C. Luxembourg B 80.720.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 575, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79432/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PROMOLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.619.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

PROMOLEASE S.A.

Signatures

(79360/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# LUXUSINVIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.321.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

LUXUSINVIM HOLDING S.A.

Signatures

(79361/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SAKKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.758.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

SAKKARA HOLDING S.A.

Signatures

(79362/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PC RENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.132.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

PC RENTAL S.A.

Signatures

(79363/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# C.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 57.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

C.B. INTERNATIONAL S.A.

Signature

(79365/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 60.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Botto Poala Elisabetta et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Arno' Vicenzo est renommé Commissaire aux Comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

REDA INTERNATIONAL S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79364/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SPECTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 43.712.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2002

Monsieur Petrucci Andrea, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé Commissaire aux Comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait conforme et sincère

SPECTRA S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79366/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SPECTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

SPECTRA S.A.

Signatures

(79367/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2002

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié 52, rue de la Vallée à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79434/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## **OVERLAND TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.781.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

**OVERLAND TRADE S.A.** 

Signatures

(79368/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## TUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

TUMACO S.A.

Signatures

(79371/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## COPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.173.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

COPAN HOLDING S.A.

Signatures

(79372/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## BREEZY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.021.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

BREEZY HOLDING S.A.

Signatures

(79373/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## **BREEZY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.021.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

**BREEZY HOLDING S.A.** 

Signatures

(79374/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# INVESTMENT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 54.217.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

INVESTMENT INDUSTRIES S.A.

Signatures

(79375/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.894.

Suite à la démission de Monsieur Fernand de Jamblinne de son poste d'administrateur de la Société en date du 2 octobre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Geert de Bruyne

Director, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

- M. Alain Léonard

Deputy Director, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

- M. Vincent Planche

Directeur, BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles

- M. Hervé Rodier

Directeur Général, BANQUE DEGROOF (SUISSE) S.A.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79376/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

#### REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.405.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

REDA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(79377/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A.

Signature

(79379/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

### AUTOSPED LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.883.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2000 du 29 août 2002

MM les actionnaires de la société anonyme AUTOSPED LUX S.A., au capital de LUF 1.250.000,- dont le siège social est 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

- Monsieur Pietro Gavio préside l'assemblée.
- Monsieur René Arama est désigné comme secrétaire.
- Madame Maria Virginia Botta est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

- 1. La feuille de présence;
- 2. Les statuts de la société;
- 3. Le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000;
- 4. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été tenus à disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000;
- 2. Approbation des comptes;
- 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2000.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale affecte le résultat de l'année - bénéfice - sur le compte résultats reportés après allocation de 5% de la réserve légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

R. Arama / M. V. Botta / P. Gavio

Le secrétaire / Le scrutateur / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79381/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# NORTH EUROPEAN PATENTS AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2001 que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79391/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PARSIFAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.864.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 23 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de PARSIFAL, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 11.455,23 dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière au Gérant pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

REDMOUNT MANAGEMENT SERVICES LTD

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79392/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PARSIFAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A..

(79393/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## PARSIFAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.864.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 23 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de PARSIFAL, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2001 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

REDMOUNT MANAGEMENT SERVICES LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79394/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg/Kirchberg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxemburg B 10.831.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à CH-Genève en date du 18 juin 2002

La résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Transfert de EUR 7.606.165,69 de la réserve spéciale aux autres réserves, la réserve spéciale se chiffrant à EUR 4.594.124,00 après ce transfert.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SEB PRIVATE BANK S.A.

R. Schaeffer / C. Tamble

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79425/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CL LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.837.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 ctobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(79395/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CL LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.837.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 août 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de CL LEASING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 26 août 2002.

L. Hollman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79396/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## CL LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.837.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 26 août 2002

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de CL LEASING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:
- . perte à reporter: EUR 121.128,43;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 août 2002.

L. Hollman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79397/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and two, on the tenth of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg section B number 80.575), incorporated by. deed of the undersigned notary on January 19th, 2001, published in Mémorial C number 778 of the 19th of September 2001 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Gilles Du Roy, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Valéry Beuken, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda:

- 1.- Reclassification of the 500 (five hundred) existing shares representing the subscribed capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) into 500 class Z shares, the subscribed capital remaining unchanged;
- 2.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 106,250.- (one hundred six thousand two hundred and fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 118,750.- (one hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euros) by the issue of 4,250 (four thousand two hundred fifty) new class A shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.
  - 3.- Subscription and payment by the subscriber of all the new class A shares by contribution in cash.
  - 4.- Determination of the rights and obligations attached to the new class of shares.
  - 5.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in accordance with the above.
- 6.- Introduction of a preferential subscription right by insertion of an article 6bis in the Articles of Association of the Company.
- 7.- Introduction of a regime for the redemption of shares by insertion of an article 6ter in the Articles of Association of the Company and determination of the modalities of the redemption of shares.
  - 8.- Amendment of article 7 of the Articles of Association.
- 9.- Introduction of the possibility of setting up a board of managers, and consequently amendment of article 10 of the Articles of Association.
- 10.- Determination of the mode of organisation of the board of managers by insertion of an article 10bis in the Articles of Association.
- 11.- Insertion of quorum and majority requirements in each class of shares in case of amendments of the respective rights of the shareholders, and consequently amendment of article 12 of the Articles of Association.
- 12.- Change of the name of the Company into DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., and consequently amendment of article 4 of the Articles of Association.
  - 13.- Reformulation of the entire Articles of Association.

After the foregoing was approved unanimously by the shareholders, the following resolutions have been taken:

## First resolution

It is resolved to reclassify the 500 (five hundred) existing ordinary shares representing the subscribed capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) that remains unchanged.

This class of shares is referred hereafter individually as «Class Z Shares».

#### Second resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 106,250.- (one hundred six thousand two hundred and fifty Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 118,750.- (one hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euros) by the issue of 4,250 (four thousand two hundred fifty) new class A shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, to be fully paid up through a contribution in cash.

#### Third resolution

It is resolved to approve the subscription of all the 4,250 (four thousand two hundred fifty) new class A shares by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P. having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (USA) («Mc SPEF II (DELAWARE) LP»).

Each present and future class of shares, other than Class Z Shares, are referred hereafter individually as «Other Class of Shares» and together as the «Other Classes of Shares».

All present and future classes of shares, including Class Z Shares and the Other Classes of Shares, are referred hereafter individually as «Class of Shares» and together as «Classes of Shares».

#### Subscription - Payment

The aforementioned subscriber is represented by Mr Gilles du Roy or Mr Klaus Krumnau by virtue of a proxy being here annexed.

It declared to subscribe to all the 4,250 (four thousand two hundred fifty) class A shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each on behalf of Mc SPEF II (DELAWARE) LP.

It also declared to fully pay such shares by contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 106,250.- (one hundred six thousand two hundred and fifty Euros) as was certified to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

It is resolved to determine the rights and obligations of the Classes of Shares, as set out hereafter.

#### General rules

- 1.- Each share, whatever its class, confers one vote.
- 2.- The Classes of Shares shall have different financial rights as more fully set out hereafter.

## Targeted Participation

3.- The capital contribution (the «Contribution»), made in counterpart of the issuance of an Other Class of Shares (regardless of the time of issue of the shares), as well as any other funds specifically allocated by the shareholders to this Other Class of Shares (such as loans granted by the shareholders to the Company (the «Funds») and proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Participation as defined below) (the «Proceeds») relating to an Other Class of Shares, may be invested in shares of one and the same company (the «Targeted Participation») by unanimous decision of the holders of this Other Class of Shares. Consequently, each Other Class of Shares will be linked to a particular Targeted Participation.

#### Allocation of the assets and liabilities and determination of the Net Asset

- 4.- The sole manager or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Shares, in the books of the Company, of (i) the Contribution, the Funds, the Proceeds, (ii) their related use (in particular Targeted Participation and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), as well as (iii) any income and cost (the «Analytical Accounts»).
- 5.- The net asset of a Class of Shares (the «Net Asset») is determined by aggregating the value of the Targeted Participation and any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and deducting all liabilities allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to the Class Z Shares.

Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual share-holders meeting of the Company.

## Right to Distributions

- 6.- The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset subject to the following:
- (1) to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Company Law»), any distributions (the «Distributions»), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;
- (2) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;
- (3) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other(s) Class of Shares, to:

Net Asset to be distributed

pursuant X aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company to §6.1 aggregate of all the positive Net Assets of the Company

(4) the amount to be distributed (pursuant to the principles stated in paragraphs (1) and (3)) per share will be equal to the total amount distributed divided by the total number of shares issued within the relevant Class of Shares.

## Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association (the «Articles of Association») to read as follows:

«The company's capital is set at 118,750.- EUR (one hundred eighteen thousand seven hundred fifty EUR) represented by 500 (five hundred) class Z shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, and 4,250 (four thousand two hundred fifty) class A shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The class Z shares are referred hereafter as the «Class Z Shares».

Each present and future class of shares, other than Class Z Shares, are referred hereafter individually as «Other Class of Shares» and together as the «Other Classes of Shares».

All present and future classes of shares, including Class Z Shares and the Other Classes of Shares, are referred hereafter individually as «Class of Shares» and together as the «Classes of Shares».

The rights and obligations of the Classes of Shares are the following:

# General rules

- 1.- Each share, whatever its class, confers one vote.
- 2.- The Classes of Shares shall have different financial rights as more fully set out hereafter.

## Targeted Participation

3.- The capital contribution (the «Contribution») made in counterpart of the issuance of an Other Class of Shares (regardless of the time of issue of the shares), as well as any other funds specifically allocated by the shareholders to this Other Class of Shares (such as loans granted by the shareholders to the company) (the «Funds») and proceeds (such

as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Participation as defined below) (the «Proceeds») relating to an Other Class of Shares, may be invested in shares of one and the same company (the «Targeted Participation») by unanimous decision of the holders of this Other Class of Shares. Consequently, each Other Class of Shares will be linked to a particular Targeted Participation.

## Allocation of the assets and liabilities and determination of the Net Asset

- 4.- The sole manager or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Shares, in the books of the company, of (i) the Contribution, the Funds, the Proceeds, (ii) their related use (in particular Targeted Participation and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), as well as (iii) any income and cost (the «Analytical Accounts»).
- 5.- The net asset of a Class of Shares (the «Net Asset») is determined by aggregating the value of the Targeted Participation and any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and deducting all liabilities allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset or liability of the company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to the Class Z Shares.

Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual share-holders meeting of the Company.

## Right to Distributions as defined below

- 6.- The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset subject to the following:
- (1) to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Company Law»), any distributions (the «Distributions»), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;
- (2) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;
- (3) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other(s) Class of Shares, to:

Net Asset to be distributed

pursuant X aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company to §6.1 aggregate of all the positive Net Assets of the Company

(4) the amount to be distributed (pursuant to the principles stated in paragraphs (1) and (3)) per share will be equal to the total amount distributed divided by the total number of shares issued within the relevant Class of Shares.»

#### Sixth resolution

It is resolved to introduce a preferential subscription right by insertion of an article 6bis in the Articles of Association of the Company to read as follows:

#### «Art. 6bis.

In case of increase of capital, each shareholder will have the possibility to subscribe in a proportion equal to its shareholding.

The shareholders may by unanimous resolution decide not to apply the right of preferential subscription when resolving the capital increase.»

#### Seventh resolution

It is resolved to introduce a regime for the redemption of shares and to determine the modalities of such redemption by insertion of an article 6ter in the Articles of Association of the Company to read as follows:

#### «Art. 6ter.

The company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the share-holder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the Company Law are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset, subject to the limitations set out under article 6.6. of the present Articles. Upon the request of at least one shareholder, the sole manager or the board of managers (as the case may be) shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price. The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.»

#### Eighth resolution

It is resolved to amend the article 7 of the Articles of Association as follows:

«Art. 7. The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders. Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.»

#### Ninth resolution

It is resolved to introduce the possibility of setting up a board of managers in the Company, so that article 10 of the Articles of Association of the Company is to be read as follows:

«The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. The sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of share-holders taken by simple majority of the votes cast. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of association to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or the board of managers (as the case may be).

In the case of a sole manager, the sole signature of this manager shall bind the company. In the case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

## Tenth resolution

It is resolved to determine the mode of organisation of the board of managers by insertion of an article l0bis in the Articles of Association of the Company to be read as follows:

#### "Art 10his

In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that at least two managers are present or represented.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the present Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.'

#### Eleventh resolution

It is resolved to insert quorum and majority requirements in each Class of Shares in case of amendments in the respective rights of the shareholders, so that article 12 of the Articles of Association of the Company is to be read as follows:

«Collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the company's capital.

Collective resolutions amending the Articles must be approved by the majority of the votes of the shareholders representing three quarters of the company's capital.

In addition to the quorum and majority requirements mentioned in the previous paragraph, collective resolutions amending the respective rights of shareholders must be approved by the majority of the votes of the shareholders of the respective Class of Shares concerned and representing three quarters of the shares issued in the said Class of Shares.»

#### Twelfth resolution

It is resolved to change the name of the Company into DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., so that article 4 of the Articles of Association of the Company is to be read as follows:

«The company's name is DELPHIRICA INVESTMENTS S.à r.l.»

## Thirteenth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and of an harmonization of the wording of the Articles of Association, it is resolved to reformulate entirely the Articles of Association to give them the following content:

## «Chapter I.- Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A company is established between the actual shareholder and all those who may become owners in the future, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of association (the «Articles»).
- **Art. 2.** The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

- Art. 3. The company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The company's name is DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries. It may, by a simple decision of the shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

# Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at 118,750.- EUR (one hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euros), represented by 500 (five hundred) class Z shares of a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euros) each, and 4,250 (four thousand two hundred fifty) class A shares of a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euros) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The class Z shares are referred hereafter as the «Class Z Shares».

Each present and future class of shares, other than Class Z Shares, are referred hereafter individually as «Other Class of Shares» and together as the «Other Classes of Shares».

All present and future classes of shares, including Class Z Shares and the Other Classes of Shares, are referred hereafter individually as «Class of Shares» and together as the «Classes of Shares».

The rights and obligations of the Classes of Shares are the following:

## General rules

- 1.- Each share, whatever its class, confers one vote.
- 2.- The Classes of Shares shall have different financial rights as more fully set out hereafter.

## Targeted Participation

3.- The capital contribution (the «Contribution»), made in counterpart of the issuance of an Other Class of Shares (regardless of the time of issue of the shares), as well as any other funds specifically allocated by the shareholders to this Other Class of Shares (such as loans granted by the shareholders to the Company (the «Funds») and proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Participation as defined below) (the «Proceeds») relating to an Other Class of Shares, may be invested in shares of one and the same company (the «Targeted Participation») by unanimous decision of the holders of this Other Class of Shares. Consequently, each Other Class of Shares will be linked to a particular Targeted Participation.

## Allocation of the assets and liabilities and determination of the Net Asset

4.- The sole manager or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Shares, in the books of the Company, of (i) the Contribution, the Funds, the Proceeds, (ii) their related use (in particular Targeted Participation and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), as well as (iii) any income and cost (the «Analytical Accounts»).

5.- The net asset of a Class of Shares (the «Net Asset») is determined by aggregating the value of the Targeted Participation and any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and deducting all liabilities allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to the Class Z Shares.

Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual share-holders meeting of the Company.

## Right to Distributions

- 6.- The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset subject to the following:
- (1) to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Company Law»), any distributions (the «Distributions»), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;
- (2) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;
- (3) notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other(s) Class of Shares, to:

Net Asset to be distributed

pursuant X aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company to §6.1 aggregate of all the positive Net Assets of the Company

- (4) the amount to be distributed (pursuant to the principles stated in paragraphs (1) and (3)) per share will be equal to the total amount distributed divided by the total number of shares issued within the relevant Class of Shares.
- **Art. 6bis.** In case of increase of capital each shareholder will have the possibility to subscribe in a proportion equal to its shareholding.

The shareholders may by unanimous resolution decide not to apply the right of preferential subscription where resolving the capital increase.

Art. 6ter. The company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the share-holder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the Company Law are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset, subject to the limitations set out under article 6.6. of the present Articles.

Upon the request of at least one shareholder, the sole manager or the board of managers (as the case may be) shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price. The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.

- Art. 7. The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders. Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.
- **Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the company.
- **Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balancesheet and inventory of the company.

## Chapter III.- Management

**Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. The sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of share-holders taken by simple majority of the votes cast. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or

the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or the board of managers (as the case may be).

In the case of a sole manager, the sole signature of this manager shall bind the company. In the case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 10bis.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that at least two managers are present or represented.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the present Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

- **Art. 11.** Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.
- **Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the company's capital.

Collective resolutions amending the Articles must be approved by the majority of the votes of the shareholders representing three quarters of the company's capital.

In addition to the quorum and majority requirements mentioned in the previous paragraph, collective resolutions amending the respective rights of shareholders must be approved by the majority of the votes of the shareholders of the respective Class of Shares concerned and representing three quarters of the shares issued in the said Class of Shares.

- **Art. 13.** In case that the company consists of only one shareholder, the powers assigned to the general meeting are exerciced by the sole shareholder.
- **Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.
- Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.
  - Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

## **Chapter IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

### Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these Articles, shall be governed by the concerning legal regulations.»

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 3,700.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg B numéro 80.575), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 778 du 19 septembre 2001, (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Du Roy, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valéry Beuken, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour, qui ont été portés à la connaissance préalable des associés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Requalification des 500 (cinq cents) parts sociales actuelles représentant le capital souscrit d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) en 500 parts sociales de catégorie Z, le capital souscrit restant inchangé;
- 2.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 106.250,- (cent six mille deux cent cinquante Euros) afin de le porter d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 118.750,- (cent dix huit mille sept cent cinquante Euros) par émission de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.
- 3.- Souscription et libération par les souscripteurs de la totalité des parts sociales de catégorie A au moyen d'apports en numéraire.
  - 4.- Détermination des nouveaux droits et obligations liés à la nouvelle catégorie de parts sociales.
  - 5.- Modification de l'article 6 des Statuts conformément à ce qui précède.
  - 6.- Introduction d'un droit préférentiel de souscription par l'insertion d'un article 6bis aux Statuts de la Société.
- 7.- Introduction d'un régime pour le rachat des parts sociales par l'insertion d'un article 6ter aux Statuts de la Société et détermination des modalités du rachat des parts sociales.
  - 8.- Modification de l'article 7 des Statuts.
- 9.- Introduction de l'option de l'établissement d'un conseil de gérance et modification en conséquence de l'article 10 des Statuts.
  - 10.- Détermination des modalités d'organisation du conseil de gérance par l'insertion d'un article 10bis aux Statuts.
- 11.- Insertion de conditions de quorum et de majorité pour chaque catégorie d'actions dans le cas de modification des droits respectifs des associés, et par conséquent amendement de l'article 12 des Statuts.
- 12.- Modification du nom de la société en DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., et par conséquent modification de l'article 4 des Statuts.
  - 13.- Reformulation de l'ensemble des Statuts.

Suite à l'approbation unanime de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

## Première résolution

Il est décidé de requalifier les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires actuelles représentant le capital souscrit de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) qui lui reste inchangé.

Cette catégorie de parts sociales est dénommée ci-après «Parts Sociales de Catégorie Z».

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de 106.250,- EUR (cent six mille deux cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) à 118.750,- EUR (cent dix huit mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune au moyen d'apports en numéraire.

#### Troisième résolution

Il est decidé d'approuver la souscription des 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P. ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (USA) («Mc SPEF II (DELAWARE) LP»)

A l'exception des Parts Sociales de Catégorie Z, toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures seront appelées ci-après individuellement «Autre Catégorie de Parts Sociales» et «Autres catégories de Parts Sociales» de façon collective.

Toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures, y compris les Parts Sociales de Catégorie Z, seront appelées ci-après individuellement «Catégorie de Parts Sociales» de façon individuelle et «Catégories de Parts Sociales» de façon collective.

#### Souscription - Paiement

Le prédésigné souscripteur est représenté par M. Gilles du Roy ou M. Klaus Krumnau en vertu d'un mandat annexé ci-après,

Il déclare souscrire à la totalité des 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune au nom de Mc SPEF II (DELAWARE) LP.

Il déclare également libérer entièrement ces parts sociales au moyen d'un apport en numéraire, afin que la société ait à sa libre et entière disposition le montant de EUR 106.250,- (cent six mille deux cent cinquante Euros) conformément à ce qui a été déclaré au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

Il est décidé de déterminer les droits et les obligations des Catégories de Parts Sociales, conformément à ce qui suit:

## Règles générales

- 1.- Chaque part sociale, indépendamment de sa catégorie, donne droit à un droit de vote.
- 2.- Les Catégories de Parts Sociales ont des droits financiers distincts qui sont détaillés ci-après.

#### Participation visée

3.- L'apport en capital (l'«Apport»), effectué en échange de l'émission d'une Autre Catégorie de Parts Sociales (indépendamment du moment de l'émission des parts sociales), de même que tous autres fonds affectés de façon spécifique par les associés à cette Autre Catégorie de Parts Sociales (tels que des prêts accordés par les associés à la Société)(les «Fonds») et les recettes (telles que tout revenu, dividende, intérêt issus de la Participation Visée telle que définie cidessous) (les «Recettes») liés à une Autre Catégorie de Parts Sociales, pourront être investis dans des parts d'une seule et même société (la «Participation Visée») par décision unanime des titulaires de cette Autre Catégorie de Parts Sociales. Par conséquent, chaque Autre Catégorie de Parts Sociales sera liée à une Participation Visée spécifique.

## Affectation de l'actif et du passif et détermination de l'Actif Net.

- 4.- Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance, est tenu de comptabiliser pour chaque Catégorie de Parts Sociales dans les comptes de la Société (i) l'Apport, les Fonds, les Recettes, (ii) leur utilisation (particulièrement pour la Participation Visée et tout autre actif éventuellement lié à la Catégorie de Parts Sociales concernée), de même que (iii) tous revenus et toutes charges (les «Comptes Analytiques»).
- 5.- L'actif net d'une Catégorie de Parts Sociales (l'«Actif Net») est déterminé par la somme de la valeur de la Participation Visée et de tout autre actif quel qu'il soit, affecté à cette Catégorie de Parts Sociales, diminuée de toutes les dettes affectées à cette Catégorie de Parts Sociales, telles que les prêts, les frais administratifs et les impôts.

Dans le cas où un actif proviendrait d'un autre actif suite à un échange d'actifs, à une fusion, un apport en nature ou autres opérations similaires, un tel actif dérivé devra figurer dans les comptes de la Société avec la même Catégorie de Parts Sociales que les actifs dont il provient et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Au cas où il serait impossible d'affecter un actif ou un passif de la Société à une Catégorie de Parts Sociales particulière, ledit actif ou passif devra être affecté aux Parts Sociales de Catégorie Z.

Les Comptes Analytiques, ensemble avec les comptes annuels, doivent être approuvés annuellement par l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

## Droit à Distributions

- 6.- Les titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales auront un droit exclusif sur les Actifs Nets aux conditions suivantes:
- (1) dans les limites permises par la loi en vigueur, en particulier, selon les termes de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), toute distribution (les «Distributions»), sous forme de (i) dividendes, (ü) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation effectuée par la Société aux titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales devra être prélevée sur tout ou partie (suivant la décision des titulaires de la Catégorie de Parts Sociales concernée) de l'Actif Net;
- (2) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), dans la mesure où l'Actif Net d'une Catégorie de Parts Sociales serait négatif, les titulaires d'une telle Catégorie de Parts Sociales n'auront droit à aucune distribution à cet égard;

(3) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), les titulaires d'une Catégorie d'Actions dont l'Actif Net affiche une valeur positive auront droit, en cas d'Actif Net négatif d'autre(s) Catégorie(s) d'Actions, à

Actif Net à distribuer

conformément X total des Actifs Nets positifs et négatifs de la Société
au paragraphe 6.1 total de tous les Actifs Nets positifs de la Société

(4) le montant prévu pour distribution (conformément aux principes énoncés aux paragraphes (1) et (3)) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises au sein de la Catégorie de Parts sociales concernée.

#### Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts (les «Statuts») pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à 118.750,- EUR (cent dix huit mille sept cent cinquante Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de catégorie Z et de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales de catégorie Z sont reprises ci-après sous le terme de «Parts Sociales de Catégorie Z».

A l'exception des Parts Sociales de Catégorie Z, toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures seront appelées ci-après individuellement «Autre Catégorie de Parts Sociales» et «Autres Catégories de Parts Sociales» de facon collective.

Toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures, y compris les Parts Sociales de Catégorie Z, seront appelées ci-après individuellement «Catégorie de Parts Sociales» de façon individuelle et «Catégories de Parts Sociales» de façon collective.

Les droits et les obligations des Catégories de Parts Sociales sont les suivantes:

### Règles générales

- 1.- Chaque part sociale, indépendamment de sa catégorie, donne droit à un droit de vote.
- 2.- Les Catégories de Parts Sociales ont des droits financiers distincts qui sont détaillés ci-après.

#### Participation visée

3.- L'apport en capital (l'«Apport»), effectué en échange de l'émission d'une Autre Catégorie de Parts Sociales (indépendamment du moment de l'émission des parts sociales), de même que tous autres fonds affectés de façon spécifique par les associés à cette Autre Catégorie de Parts Sociales (tels que des prêts accordés par les associés à la Société)(les «Fonds») et les recettes (telles que tout revenu, dividende, intérêt issus de la Participation Visée telle que définie cidessous) (les «Recettes») liés à une Autre Catégorie de Parts Sociales, pourront être investis dans des parts d'une seule et même société (la «Participation Visée») par décision unanime des titulaires de cette Autre Catégorie de Parts Sociales. Par conséquent, chaque Autre Catégorie de Parts Sociales sera liée à une Participation Visée spécifique.

## Affectation de l'actif et du passif et détermination de l'Actif Net

- 4.- Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance, est tenu de comptabiliser pour chaque Catégorie de Parts Sociales dans les comptes de la société (i) l'Apport, les Fonds, les Recettes, (ii) leur utilisation (particulièrement pour la Participation Visée et tout autre actif éventuellement lié à la Catégorie de Parts Sociales concernée), de même que (iii) tous revenus et toutes charges (les «Comptes Analytiques»).
- 5.- L'actif net d'une Catégorie de Parts Sociales (l'«Actif Net») est déterminé par la somme de la valeur de la Participation Visée et de tout autre actif quel qu'il soit, affecté à cette Catégorie de Parts Sociales, diminuée de toutes les dettes affectées à cette Catégorie de Parts Sociales, telles que les prêts, les frais administratifs et les impôts.

Dans le cas où un actif proviendrait d'un autre actif suite à un échange d'actifs, à une fusion, un apport en nature ou autres opérations similaires, un tel actif dérivé devra figurer dans les comptes de la Société avec la même Catégorie de Parts Sociales que les actifs dont il provient et à chaque réévaluation d'actifs, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Au cas où il serait impossible d'affecter un actif ou un passif de la Société à une Catégorie de Parts Sociales particulière, ledit actif ou passif devra être affecté aux Parts Sociales de Catégorie Z.

Les Comptes Analytiques ensemble avec les comptes annuels, doivent être approuvés annuellement à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

## Droit à Distributions

- 6.- Les titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net aux conditions suivantes
- (1) dans les limites permises par la loi en vigueur, en particulier, selon les termes de l'article 72-1 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), toute distribution (les «Distributions»), sous forme de (i) dividendes, (ü) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation effectuée par la Société aux titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales devra être prélevée sur tout ou partie (suivant la décision des titulaires de la Catégorie de Parts Sociales concernée) de l'Actif Net;
- (2) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), dans la mesure où l'Actif Net d'une Catégorie de Parts Sociales serait négatif, les titulaires d'une telle Catégorie de Parts Sociales n'auront droit à aucune distribution à cet égard;
- (3) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), les titulaires d'une Catégorie d'Actions dont l'Actif Net affiche une valeur positive auront droit, en cas d'Actif Net négatif d'autre(s) Catégorie(s) d'Actions, à

Actif Net à distribuer

conformément X total des Actifs Nets positifs et négatifs de la Société
au paragraphe 6.1 total de tous les Actifs Nets positifs de la Société

(4) le montant prévu pour distribution (conformément aux principes énoncés aux paragraphes (1) et (3)) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises au sein de la Catégorie de Parts sociales concernée.

#### Sixième résolution

Il est décidé d'introduire un droit préférentiel de souscription par insertion d'un article 6bis aux Statuts de la Société, dont la teneur est la suivante:

#### «Art. 6bis:

En cas d'augmentation de capital, chaque associé aura la possibilité de souscrire au prorata de sa participation.

Les associés peuvent décider à l'unanimité de ne pas appliquer le droit préférentiel de souscription lors de leur décision d'augmenter le capital.»

## Septième résolution

Il est décidé d'introduire un régime de rachat des parts sociales et d'en déterminer les modalités par insertion d'un article 6ter aux Statuts de la Société, dont la teneur est la suivante:

#### «Art. 6ter:

La société est habilitée à racheter ses propres actions.

Un tel rachat sera effectué suite à une décision unanime d'une assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la société.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales objet du rachat, le rachat est subordonné à l'existence de sommes distribuables suffisantes pour compenser l'excédent de prix conformément aux dispositions de l'article 72.1 de la Loi sur les Sociétés.

Les dites parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Lors du rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net, sous réserve des limites prévues par l'article 6.6 des présents Statuts.

Sur demande d'au moins un associé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance, nommera un cabinet d'audit de renommée mondiale (n'ayant aucun lien avec le cabinet d'audit chargé de la révision des comptes de la société) pour procéder à la revue du calcul du prix de rachat. Ce cabinet d'audit procédera à la révision et, le cas échéant, à la modification du calcul des montants dus pour le rachat des catégories d'actions concernées. Les frais liés à la nomination du cabinet d'audit seront déduits des montants à verser aux actionnaires bénéficiant du rachat de façon proportionnelle.»

#### Huitième résolution

Il est décidé de modifier l'article 7 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### «Art. 7

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Leur cession entre vifs à des non-associés est subordonnée à l'approbation unanime de l'ensemble des actionnaires. Il est par ailleurs fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.»

#### Neuvième résolution

Il est décidé d'introduire la possibilité d'établir un conseil de gérance au sein de la Société, en conséquence de quoi l'article 10 des Statuts de la Société doit être lu comme suit:

«La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la société. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux même conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts, seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la société. Dans le cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).»

#### Dixième résolution

Il est décidé de déterminer le mode d'organisation du conseil de gérance par insertion d'un article 10bis dans les Statuts de la Société tel que suit:

# «Art. 10bis:

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins deux gérants soient présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

2 (deux) gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par, télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants».

## Onzième résolution

Il est décidé d'insérer des conditions de quorum et de majorité au sein de chacune des Catégories de Parts Sociales en cas de modification des droits respectifs des associés. En conséquence de quoi l'article 12 des statuts dispose dorénavant:

«Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir la majorité des votes des associés représentant les trois quarts du capital social de la société.

En plus des conditions de quorum et de majorité mentionnées aux paragraphes précédents, les décisions collectives modifiant les droits respectifs des associés doivent être approuvées à la majorité des votes des associés de la catégorie de parts sociales concernée et représentant les trois quarts des parts sociales émises dans la dite catégorie de parts sociales.»

## Douzième résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société en DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence afin qu'il soit ainsi rédigé:

«La dénomination de la Société est DELPHIRICA INVESTMENTS, S.àr.l.»

## Treizième résolution

En conséquence des décisions précédentes et afin d'harmoniser les Statuts, il est décidé de reformuler entièrement les Statuts afin de leur donner le contenu suivant:

# «Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente entre les associés actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2.- La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La dénomination de la société est DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à 118.750,- EUR (cent dix huit mille sept cent cinquante Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de catégorie Z et de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales de catégorie Z sont reprises ci-après sous le terme de «Parts Sociales de Catégorie Z».

A l'exception des Parts Sociales de Catégorie Z, toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures seront appelées ci-après individuellement «Autre Catégorie de Parts Sociales» et «Autres Catégories de Parts Sociales» de façon collective.

Toutes les catégories de parts sociales actuelles et futures, y compris les Parts Sociales de Catégorie Z, seront appelées ci-après individuellement «Catégorie de Parts Sociales» de façon individuelle et «Catégories de Parts Sociales» de facon collective.

Les droits et les obligations des Catégories de Parts Sociales sont les suivantes:

#### Règles générales

- 1.- Chaque part sociale, indépendamment de sa catégorie, donne droit à un droit de vote.
- 2.- Les Catégories de Parts Sociales ont des droits financiers distincts qui sont détaillés ci-après.

#### Participation visée

3.- L'apport en capital (l'«Apport»), effectué en échange de l'émission d'une Autre Catégorie de Parts Sociales (indépendamment du moment de l'émission des parts sociales), de même que tous autres fonds affectés de façon spécifique par les associés à cette Autre Catégorie de Parts Sociales (tels que des prêts accordés par les associés à la Société)(les «Fonds») et les recettes (telles que tout revenu, dividende, intérêt issus de la Participation Visée telle que définie cidessous) (les «Recettes») liés à une Autre Catégorie de Parts Sociales, pourront être investis dans des parts d'une seule et même société (la «Participation Visée») par décision unanime des titulaires de cette Autre Catégorie de Parts Sociales. Par conséquent, chaque Autre Catégorie de Parts Sociales sera liée à une Participation Visée spécifique.

## Affectation de l'actif et du passif et détermination de l'Actif Net

- 4.- Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance, est tenu de comptabiliser pour chaque Catégorie de Parts Sociales dans les comptes de la société (i) l'Apport, les Fonds, les Recettes, (ii) leur utilisation (particulièrement pour la Participation Visée et tout autre actif éventuellement lié à la Catégorie de Parts Sociales concernée), de même que (iii) tous revenus et toutes charges (les «Comptes Analytiques»).
- 5.- L'actif net d'une Catégorie de Parts Sociales (l'«Actif Net») est déterminé par la somme de la valeur de la Participation Visée et de tout autre actif quel qu'il soit, affecté à cette Catégorie de Parts Sociales, diminuée de toutes les dettes affectées à cette Catégorie de Parts Sociales, telles que les prêts, les frais administratifs et les impôts.

Dans le cas où un actif proviendrait d'un autre actif suite à un échange d'actifs, à une fusion, un apport en nature ou autres opérations similaires, un tel actif dérivé devra figurer dans les comptes de la Société avec la même Catégorie de Parts Sociales que les actifs dont il provient et à chaque réévaluation d'actifs, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Au cas où il serait impossible d'affecter un actif ou un passif de la Société à une Catégorie de Parts Sociales particulière, ledit actif ou passif devra être affecté aux Parts Sociales de Catégorie Z.

Les Comptes Analytiques ensemble avec les comptes annuels, doivent être approuvés annuellement à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

#### Droit à Distributions

- 6.- Les titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net aux conditions suivantes
- (1) dans les limites permises par la loi en vigueur, en particulier, selon les termes de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), toute distribution (les «Distributions»), sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation effectuée par la Société aux titulaires d'une Catégorie de Parts Sociales devra être prélevée sur tout ou partie (suivant la décision des titulaires de la Catégorie de Parts Sociales concernée) de l'Actif Net,
- (2) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), dans la mesure où l'Actif Net d'une Catégorie de Parts Sociales serait négatif, les titulaires d'une telle Catégorie de Parts Sociales n'auront droit à aucune distribution à cet égard;
- (3) nonobstant le principe énoncé au paragraphe (1), les titulaires d'une Catégorie d'Actions dont l'Actif Net affiche une valeur positive auront droit, en cas d'Actif Net négatif d'autre(s) Catégorie(s) d'Actions, à

Actif Net à distribuer

conformément X total des Actifs Nets positifs et négatifs de la Société
au paragraphe 6.1 total de tous les Actifs Nets positifs de la Société

- (4) le montant prévu pour distribution (conformément aux principes énoncés aux paragraphes (1) et (3)) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises au sein de la Catégorie de Parts sociales concernée.
- Art. 6bis. En cas d'augmentation de capital, chaque associé aura la possibilité de souscrire au prorata de sa participation.

Les associés peuvent décider à l'unanimité de ne pas appliquer le droit préférentiel de souscription lors de leur décision d'augmenter le capital.

Art. 6ter. La société est habilitée à racheter ses propres actions.

Un tel rachat sera effectué suite à une décision unanime d'une assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la société.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales objet du rachat, le rachat est subordonné à l'existence de sommes distribuables suffisantes pour compenser l'excédent de prix conformément aux dispositions de l'article 72.1 de la Loi sur les Sociétés.

Les dites parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Lors du rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net, sous réserve des limites prévues par l'article 6.6 des présents Statuts.

Sur demande d'au moins un associé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance, nommera un cabinet d'audit de renommée mondiale (n'ayant aucun lien avec le cabinet d'audit chargé de la révision des comptes de la société) pour procéder à la revue du calcul du prix de rachat. Ce cabinet d'audit procèdera à la révision et, le cas échéant, à la modification du calcul des montants dus pour le rachat des catégories d'actions concernées. Les frais liés à la nomination du cabinet d'audit seront déduits des montants à verser aux actionnaires bénéficiant du rachat de façon proportionnelle.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Leur cession entre vifs à des non-associés est subordonnée à l'approbation unanime de l'ensemble des actionnaires. Il est par ailleurs fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.
  - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III.- Administration et gérance

**Art. 10.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la société. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux même conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts, seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la société. Dans le cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur(s) mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur(s) mandat(s).

**Art. 10bis.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins deux gérants soient présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

2 (deux) gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir la majorité des votes des associés représentant les trois quarts du capital social de la société.

En plus des conditions de quorum et de majorité mentionnées aux paragraphes précédents, les décisions collectives modifiant les droits respectifs des associés doivent être approuvées à la majorité des votes des associés de la classe de parts sociales concernée et représentant les trois quarts des parts sociales émises dans la dite classe de parts sociales.

- Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

# Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, s'élève à environ 3.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Du Roy, V. Beuken, B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2002, vol. 520, fol. 45, case 4. – Reçu 1.062,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2001. J. Seckler.

(79605/231/934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2002.

# EGLISE EVANGELIQUE DE LA PUISSANCE DE DIEU, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Ste Zithe.

#### **STATUTS**

Art. 1er. entre les soussignés:

- 1) Présidente: Mme Dos Reis Furtado Amina, coiffeuse luxembourgeoise, 131, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.
- 2) Secrétaire générale: Mme Dos Reis Borges Pereira Ineida, luxembourgeoise, fonctionnaire, 12, boulevard Hubert Clément, L-4064 Esch-sur-Alzette.
  - 3) Trésorière: Mme Varela-Pagnon Patricia, coiffeuse, française, 29, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Il est constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, dont le siège social se trouve au 29, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

- Art. 2. Tous les membres présents et ceux qui seront admis par la suite s'engagent à observer les présents statuts.
- Art. 3. L'association est dénommée EGLISE EVANGELIQUE INTERNATIONALE DU REVEIL, A.s.b.l.
- Art. 4. L'association a pour objet d'enseigner la parole de Dieu consignée dans les saintes écritures consignées dans la sainte bible.
- . Apporter un réveil spirituel au milieu du peuple de Dieu qui se complaît dans le péché, les oeuvres de la chair, la tradition et lui révéler les vérités cachées de l'évangile.
  - . Mettre en lumière toutes les vérités évangéliques de l'église primitive.
- . Instruire les fidèles au sujet du syncrétisme et de l'apostasie des derniers temps bibliques tant en villes qu'en campagnes.
  - **Art. 5.** L'association se compose de membre actif, de membres donateurs et de membres honoraires. Le nombre de membre actif ne peut être inférieur à trois.
- **Art. 6.** La qualité de membre actif peut être acquise en présentant une demande au conseil d'administration qui a la majorité simple des voix présentes. L'administration devient définitive après l'acquittement des cotisations. La qualité de membre ou de donateur peut être conféré par le conseil d'administration à toutes personnes physiques ou juridiques ayant contribué de façon quelconque à la réalisation de l'objectif de l'A.s.b.l. sont considérés comme membres de l'EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE DE LA PUISSANCE DE DIEU.
  - . Les fondateurs
  - . Les ministres de Dieu
  - . Les fidèles, peuples de Dieu
- **Art. 7.** L'association peut, pour la réalisation de ses projets, louer, gérer et exploiter des sites des bâtiments et des établissements de tous genres, elle organisera des réunions dans le but de propager la parole Dieu tous les Dimanches, de chaque semaine pour ce fait elle pourra engager un missionnaire (pasteur) pour la dispensation de la sainte parole de Dieu, susceptible de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation de ses buts.

Elle propagera ses idées par des rencontres, des discussions, par des brochures, des journaux et toutes sortes d'imprimés qui parlent uniquement de la parole de Dieu, par des actions privées et publiques et par tous autres moyens appropriés.

**Art. 8.** La qualité de membre actif se perd soit par démission verbale lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contre:

Les intérêts de l'association.

Qui fait preuve d'une inconduite notoire. Par exemple:

- . Disputes et bagarres
- . Ingérence dans les affaires d'autrui (affaires politiques, militantisme avéré pouvant porter préjudice, etc.)
- . Enseignement des doctrines contraires à la Sainte Bible.
- . Insoumission à toute autorité.

Le membre exclu, qui désire faire valoir ses moyens de défense, devra être entendu par cette Assemblée Générale.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale est composée de membres actifs et honoraires. Le Conseil d'Administration est l'organe suprême du centre. Il est constitué des représentants de chaque département de l'EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE DE LA PUISSANCE DE DIEU.

Il est l'organe de délibération de l'église. A ce titre il statue sur toutes les questions relatives à la vie d'église protestante évangélique de la puissance de Dieu et est chargé de:

- a) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration.
- b) l'approbation des comptes et du budget.
- d) la modification des statuts.
- e) la dissolution de l'association peut intervenir conformément à la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 10.** L'Assemblée Générale Ordinaire se réunira une fois par an au cours du 2ème trimestre. Une Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de deux tiers (2/3) des membres.
- **Art. 11.** Toutes le convocations à l'Assemblée Générale seront faites au nom du Conseil d'Administration par le président ou en son absence par son remplaçant par voie d'affichage au moins sept (7) jours avant la date de la réunion. Les convocations contiendront obligatoirement l'ordre du jour. L'Assemblée pourra prendre, sur proposition d'un cinquième du nombre des membres présents, des résolutions en dehors de l'ordre du jour, si aucun membre ne s'y oppose.

- Art. 12. L'Assemblée Générale élira au moins deux commissaires aux comptes pour la durée d'un an dans les conditions de l'élection des membres du comité.
- Art. 13. L'association est gérée par le Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale. La durée du mandat est de deux ans suivant un cycle de renouvellement annuel.

Chaque membre est nommé selon l'inspiration du Saint Esprit au membre de l'Assemblée Générale, élit également au moins un commissaire aux comptes pour la durée d'un an dans les mêmes conditions que les membres du comité.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des affaires bien déterminées à des tiers sans cependant pouvoir se dégager de sa responsabilité.

- **Art. 15.** A la première réunion du Conseil d'Administration suivant une Assemblée Générale Ordinaire, le comité désignera en son sein le président, le secrétaire et le trésorier. Les attributions des différents membres du Conseil d'Administration sont définies par un réglement d'ordre intérieur.
- Art. 16. Le Conseil d'Administration se réunit le deuxième dimanche de chaque mois enfin pour débattre de la vie de l'association, et de prendre des décisions pour la suivie de l'église.

Le Conseil statuera valablement si au moins la moitié des membres sont présents.

- Art. 17. L'association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, dont celle du président ou du Secrétaire général.
  - Art. 18. La cotisation annuelle maximum pour rester membre de l'association est fixée à 65,- Euros.

L'association vit à partir des cotisations annuelles, de dons volontaires, d'offrandes et de subventions. Ceci pour prendre en charge les pasteurs et missionnaires au service de l'Association.

- Art. 19. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Emploi du patrimoine en cas de dissolution de l'association prononcée par la majorité des membres, les fonds serviront à aider les personnes en difficulté dans les pays du tiers monde.

Mais toutes les cotisations seront à l'adhérent.

Art. 21. Pour tous points non spécifiés dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions des associations sans but lucratif.

Conseil d'Administration

Au cours de son Assemblée Constitutive, l'association a élu un Conseil d'Administration comprenant les fondateurs:

Présidente: Dos Reis Pereira Amina Signature Secrétaire générale: Dos Reis B. Pereira Ineida Signature Trésorière: Varela-Pagnon Patricia Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(79398/000/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# GASPARD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.893.

Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 163 du 2 mars 2001.

Il résulte des lettres adressées à la société en date du 17 octobre 2002 que:

- 1) Mademoiselle Jeanne Piek a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur, respectivement de Président et d'Administrateur-Délégué.
  - 2) Mademoiselle Elisabeth Antona a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.
  - 3) Monsieur Lionel Capiaux a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.
  - 4) REVILUX S.A. a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes.
- 5) Le siège social au 223, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat et par conséquent la conversion de domiciliation conclue entre les sociétés REVILUX S.A. et GASPARD S.A. le 13 octobre 2000 et publiée en date du 6 novembre 2000 est résiliée d'office.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Pour la société

**REVILUX S.A.** 

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79427/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(79399/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# VITAL BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour VITAL BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(79404/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# KIEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg. R. C. Luxembourg B 46.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour KIEFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(79405/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# PLAFOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 13.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2001

L'assemblée générale extraordinaire de PLAFOLUX, S.à r.l. a pris ce jour, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR avec valeur au 1er janvier 2002.
- 2. Augmentation du capital social de EUR 5,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.400,-par incorporation de réserves.
  - 3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-neuf virgule soixante euros (EUR 49,60) chacune.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(79407/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# AM BLUMMEKUERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.

# **EXTRAIT**

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 10 octobre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 11 octobre 2002:

- L'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.
- L'assemblée a décidé de nommer deux liquidateurs de la prédite société, savoir:
- \* Monsieur Daniel Stalter, employé privé, demeurant à Eischen, 33, rue de la Gaichel, et son épouse
- \* Madame Bernadette Poss, femme de ménage, demeurant à Eischen, 33, rue de la Gaichel.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Ils peuvent dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

Les liquidateurs forment un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Ils conservent tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale leur ont conférés.

Ils peuvent engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2002.

A. Biel

Notaire

(79410/203/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SPIREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2002 que le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79387/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SPIREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2002 que:

- Sont réélus aux postes d'administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006:
  - . Madame M. P. Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg
  - . Madame M. J. Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel
  - . Monsieur P. Sunnen, conseiller économique, demeurant à Moutfort
- Est réélu au poste de Commissaire aux Comptes, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006:
  - S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79388/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SPIREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 1998 que le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79389/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SPIREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 1998 que le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79390/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SABINE ET BEHROUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. COPY SHOP SAUVEGARDE, S.à r.l.).

Siège social: L-3424 Dudelange, 1, Nuddelsfabrik. R. C. Luxembourg B 70.906.

#### **EXTRAIT**

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 9 octobre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 10 octobre 2002:

- L'assemblée a décidé de changer l'objet social de la société et de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:
- Art. 2. La société a pour objet la vente d'articles de confiserie, de tapis, de bijoux, de livres, de jouets, d'articles d'art de la table et de décoration, d'articles de maroquinerie et d'articles d'hygiène et de santé aux foires et marchés. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- L'assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:
  - Art. 4. La société prend la dénomination de SABINE ET BEHROUZ, S.à r.l.
- L'assemblée a décidé de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Dudelange et de donner à l'article cinq, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:
  - **Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Dudelange. (le reste sans changement)
- L'assemblée a décidé de convertir le capital de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, savoir 40,3399,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à douze mille trois cent quatre-vingtquatorze Euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

- L'assemblée a décidé:
- \* d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de cinq Euros trente-deux cents (EUR 5,32) en vue d'arrondir le capital social souscrit de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-),
  - \* de supprimer les cent (100) parts sociales anciennes,
- \* de créer cent (100) parts sociales nouvelles de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune et de les attribuer à l'associé actuel au prorata des parts sociales anciennes lui appartenant.
- Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

- L'assemblée a accepté la démission à compter de ce jour de Monsieur Behrouz Nasseri de sa fonction de gérant unique de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.
- L'assemblée a décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée, Madame Sabine Mischler, sans état, demeurant à L-3424 Dudelange, 1, Nuddelsfabrik, en qualité de gérante de la prédite société.
- L'assemblée a décidé que vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2002.

A. Biel

Notaire

(79408/203/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# SABINE ET BEHROUZ, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3424 Dudelange, 1, Nuddelsfabrik.

R. C. Luxembourg B 70.906.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octrobre 2002.

(79409/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# BATICERAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C.M. Spoo.

# **STATUTS**

L'an deux mille deux, le seize octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette .

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle Tanja Bianchy, employée privée, demeurant à L-4352 Esch-sur-Alzette, 3, rue Victor Wilhelm;
- 2.- et Monsieur Enrique Pozas Aguado, employé privé, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Fontaine. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:
- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la fourniture de matériaux de construction

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de BATICERAM, S.à.r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.
  - Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:
  - 1.- Mademoiselle Tanja Bianchy, prédite, cinquante parts sociales50 parts2.- Monsieur Enrique Pozas Aguado, prédit, cinquante parts sociales50 parts

 Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.
  - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
- **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille deux.
- Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique et administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giovanni Nurchis, indépendant, demeurant à L-4352 Esch-sur-Alzette, 3, rue Victor Wilhelm.

- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Bianchy, E. Pozas Aguado, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2002, vol. 882, fol. 45, case 11. - Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2002.

A. Biel.

(79412/203/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# RANIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 17.784.

# DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2002

- 1. La liquidation de la société RANIA HOLDINGS S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79435/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# LESCAPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu

Madame Angélique Diakostavrianos, gérant de société, demeurant à B-6044 Roux, 2, rue Jean Jaurès.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

# Art. 2. La société a pour objet:

- l'achat, la location de matériel divers;
- la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, l'acquisition de tous biens meubles et de divers commerces, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- la société a encore pour objet l'exploitation et la prestation de services et d'intermédiation commerciale, l'organisation de séminaires et autres orientations;
  - toute offre de services se rapportant en général au commerce de pneumatique au sens le plus large du terme;
- elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.
  - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
  - Art. 4. La société prend la dénomination de LESCAPEL, S.à r.l.
  - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.
  - Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
  - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2002.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix Euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Angélique Diakostavrianos, prédite.
- 2.- La société est gérée par l'associée-gérante unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Diakostavrianos, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2002, vol. 882, fol. 36, case 12. - Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2002.

A. Biel.

(79411/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# **DOLMEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 77.887.

Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 162 du 2 mars 2001.

Il résulte des lettres adressées à la société en date du 17 octobre 2002 que:

- 1) Monsieur Claude Faber a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur, respectivement de Président et d'Administrateur-Délégué.
  - 2) Monsieur Didier Kirsch a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.
  - 3) Monsieur François Karolyi a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.
  - 4) REVILUX S.A. a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes.
- 5) Le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat et par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et DOLMEN HOLDING S.A. le 13 octobre 2000 et publiée en date du 6 novembre 2000 est résiliée d'office.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79428/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# REVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 25.549.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société REVILUX S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

(79430/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

# MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 12.669.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionnally on September 16th, 2002

- \* The tacit renewal of the mandates of Mr Michel N. Malek, Mr Raghib H. Kublawi and Mr Munah Hawila, as Directors of the company, and the tacit renewal of the mandate of KPMG, as Statutory Auditor, until September 16th, 2002 are accepted, with the exception of 13,333 voices.
- \* The resignation of Mr Michel N. Malek, residing at 1bis Chemin Sebastien Castillon, CH-1223 Cologny be accepted and special discharge be granted to this director until September 16th, 2002, with the exception of 13.333 voices.
- \* Mr Ramzi N. Nassif, financial manager, residing at 12 Parkmead, Roehampton, GB-London, be appointed in replacement of Mr Michel N. Malek, with the exception of 13.333 voices.
- \* Mr Raghib H. Kublawi, Director, residing in Doha, Qatar, and Mr Munah Hawila, Doctor, residing at 8830 Long Point, Suite 206, Houston, Texas, USA, be reappointed as Directors of the company for a new statutory period of 2 years, until the Annual General Meeting of 2004, with the exception of 13.333 voices.
- \* KPMG, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg be unanimously reappointed as Statutory Auditor for a statutory period of 2 years until the Annual General Meeting of 2004.
- \* The transfer of the registered office from 37, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be unanimously accepted.

For true copy For MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79433/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 42.411.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

(79431/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

## SIGNUM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.004.

La société ayant été liquidée en date du 30 août 2002, le contrat de services et de domiciliation signé le 13 septembre 2001 entre la société SIGNUM S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79436/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange